

Protection sanitaire d'un verger en Agriculture Biologique

Objectifs de la formation

Connaître les clés d'une bonne protection sanitaire du verger en AB

Déroulé

1 jour en salle et visite d'un verger en AB. Possibilité de convertir les périodes en salle en ateliers à distance via visioconférence.

Vendredi 4 décembre | Protection sanitaire du verger :

- Principaux bio-agresseurs
- Méthodes de protection directes et indirectes des principaux bio-agresseurs
- Présentation de résultats d'expérimentations locales (GRAB)
- Raisonnement de la protection
- Visite d'un verger en AB ; analyse de la stratégie de protection sanitaire

La formation concerne toutes les espèces fruitières et pourra être adaptée selon les souhaits des participants.

Dates, lieux et intervenants

04 déc 2020 83340
09:00 - 17:00

Gilles LIBOUREL (GRAB), Chargé d'expérimentations et arboriculteur

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

Adhérent 150/jour€

Non adhérent 150/jour€

Non agricole 150/jour€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Gratuit pour les agriculteur(trices) pris en charge par VIVEA mais réservation de 50 € à l'ordre d'Agribiovar à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription. 150€/jour pour les participant(e)s non- éligibles* aux fonds VIVEA et pour les sala

Maison du Paysan - ZAC de la Gueiranne
83 340

CANNET DES MAURES

Tel. 04 94 73 24 83

www.bio-provence.org